Canada Revenue Agency

ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce fomulaire, lisez le guide T4004, Revenus de pêche. Identification Votre numéro d'assurance sociale Année Mois Jour Année Mois 2006 était-elle votre dernière année Exercice du : au: Oui Non d'exploitation? Nom du bateau Espèce principale Code d'activité économique (voir le chapitre 2 du guide N° d'enregistrement du bateau (NEB) T4004. Revenus de pêche) Nom et adresse de la personne ou de la firme qui a rempli ce formulaire Numéro d'identification du déclarant de la société de personnes Numéro d'inscription de l'abri fiscal Votre quote-part de la société de personnes Numéro d'entreprise % Revenus Vente de poissons Autres produits marins Subventions, crédits et dégrèvements Subsides Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche Autres revenus Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine Revenu brut (inscrivez le total des lignes ci-dessus à la ligne 170 de votre déclaration de revenus et de prestations) Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement) Appâts, glace, sel 9138 Parts des membres de l'équipage 9062 Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur) 9224 Matériel de pêche 9136 Assurances 8690 Intérêts 8710 Nourriture 8523 Permis 8760 Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau A, à la page 4 9281 Frais de bureau 8810 Filets et pièges 9137 Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels 8860 Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur) 9060 Réparations : - Bateau de pêche Moteur Matériel électrique Total des trois lignes ci-dessus Moins: Recouvrements d'assurances Votre coût Autres dépenses 9270 Total partiel Déduction pour amortissement (montant de la section A, à la page 2) 9936 Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles 9935 Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus) 9368 Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne a moins ligne b) 9369 Votre quote-part du montant de la ligne 9369 Moins: Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (selon le tableau de la page 2) 9943 d Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne c moins ligne d) Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau de la page 2) 9945 9946 Votre revenu net (perte nette) (ligne e moins ligne 9945) (inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration de revenus et de prestations)

Inscr	rivez les	s dépens	es que vous	avez	engagées pour (gagn	evenu net (pert ler un revenu de la ses dans les déper	a société de pe	ersonr	es et que celle-	ci ne vo				
							Total	(inscrivez ce	mont	ant à la ligne c	l, à la p	age 1)			
Chau Élect	uffage tricité		on de la rés	iden	ce aux fins d	e l'e	entreprise —								
	ırances	i													
Entre															
		thécaire													
	its fonc														
	es dépe		nnollo								Total	partiel			
		rtie perso		emen	t (partie « affaire	es » s	seulement)				Total	partiel			<u> </u>
			orté des anne												
											Total	partiel			1
Moin	s · Reve	enu net (ne	erte nette) anrès	raius	tements (selon la li	ane e	e à la page 1) – si né	natif inscrivez «	0 »			<u> </u>			
							pour l'année suivante			n – si négatif insc	rivez « O	»			
							gne 1 ou de la ligne 2				IIVCZ « O				
Total	l du pa	ssif de l'e	al de l'entre entreprise se en 2006	prise	· ———							993			
Appo	orts de	capital à	l'entreprise e	n 200	6							993	3		
			=		nortissement	(DP	A) —								
1	Fraction du coût (FNA	2	quis après 197 3 Coût des acquir de l'année (voir les sectic et C à la pag	sitions e ons B	Produit des disposition de l'année (voir les sections et E à la page 3	D	FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	Rajustement p acquisitions de 1/2 x (col. 3 moi Si le résul est négatif, inscr	l'année. ns col. 4 tat	col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l' (col. 7 x ou un montant	col. 8	10 FNACC à la l'anné (col. 5 moin	ée
													Î		
mais à l'ég ** DPA	qu'il ne gard des sur l'util	reste auci biens de isation de	atif dans cette d un bien dans la la catégorie 10.	de de colonne catégo 1. Pou x fins	e montant, moins e, ajoutez-le au rev orie, déduisez-le à r obtenir plus de re	enu a titre c enseig	XI (inscrivez à la lig PA sur l'utilisation à titre de récupératio de perte finale à la lig gnements, lisez le ch section « Règles spé	de la résidence n à la ligne « Au ne 9270, « Autre apitre 3 du guide	aux fi tres rev es dépe e T4004	ns de l'entreprise venus », à la page enses », à la page 4, <i>Revenus de pê</i> d	1. S'il y a 1. Notez :he.	qu'il n'y a r	nt posit	i if dans cette o ération ni per	colonne, te finale
1 Anno d'acqui	ée	2 Description du bier			en	3 Mois de la disposition		4 5 Taux (usage commercial) (%)		Taux	6 Déduction pour l'année			7 Déduction totale pour cette année et les années passées	
				_											
Inscrive	ez le to	tal des li	gnes i et ii à l	a lign	e 9936, à la pag	je 1.	Total de la D	PA sur les bier	ns de la	a partie XVII			ii		

Section I	3 – Détails des acquisitions d'équipements durant l'année				
1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien		3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Section (C - Details des acquisitions à infineubles durant l'année	quisitions	d'équipements dura	ant l'année 9925	
1 Numéro de la catégorie	2 Description du bien		3 Coût total	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
0	Total des a	cauisitior	ıs d'immeubles dura	ant l'année 9927	
	D - Details des dispositions à équipements durant l'année			·	
1 Numéro de la catégorie	Description du bien		Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Re	vous avez vendu un bien d'entreprise de pêche durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide T4004, Total des dis evenus de pêche, pour obtenir plus de renseignements sur le produit de disposition. Total des dis — Détails des dispositions d'immeubles durant l'année	positions	d'équipements dur	ant l'année 9926	
1	2		3	4	5
Numéro de la catégorie	Description du bien		Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
	vous avez vendu un bien d'entreprise de pêche durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide T4004, venus de pêche, pour obtenir plus de renseignements sur le produit de disposition. Total des d	lispositior	ns d'immeubles dur	ant l'année 9928	
	- Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année	9		0000	
	ût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année oduit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année			9923	ļ.
	2 : Vous ne pouvez pas demander de DPA à l'égard d'un terrain.				
Rense	ignements sur les autres associés	Don't du			
		Part du revenu net		Quote-pa	
Nom et _ adresse		(perte nett	e)	\$	%
		Part du			
Nom et _		revenu net (perte nett		Quote-pa \$	rt %
adresse		T _		<u>, </u>	
Nom et _		Part du revenu net (perte nett		Quote-pa \$	rt %
adresse					
		Part du revenu net		Quote-pa	
Nom et _ adresse		(perte nett	e)	\$	%

otal des kilomètres parcourus dans l'année d'impositi	agner un revenu d'e on				2
Carburant et huile					3
Intérêts (voir le tableau B ci-dessous)					4
Assurance					5
Droits d'immatriculation et permis					6
Entretien et réparations Frais de location (voir le tableau C ci-dessous)					7 8
Autres dépenses (précisez)					9
Autres depenses (precisez)					10
Total des dépenses relatives aux véhicules à	moteur : Additionne	z les lignes 3 à 10	0		11
Partie « affaires » : (ligne 1 ligne 2) × lig	gne 11	= <u></u>	\$ 12
					ا ا
Frais de stationnement liés aux activités comme	rciales				13
Assurance d'affaires supplémentaire Additionnez les lignes 12, 13 et 14					12 \$ 15
Additionnez les lighes 12, 13 et 14					φ i c
Dépenses relatives aux véhicules à moteur a	dmissibles : Inscrive	ez le montant de la	a ligne 15 à la ligne	9281, à la page 1	
			<u> </u>	, r-0-	
Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhic	cules a moleur a la sect	ion A, a la page 2.			
Tableau B – Frais d'intérêt admissibles	pour les voiture	es de tourism	e		
otal de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice	e) ou pavé (compta	abilité de caisse) dans l'exercice		A
le nombre de jours da ** × (comptabilité d'exerci					Е
			•		
rais d'intérêt admissibles : Inscrivez le monta	nt la maine álavá				
		de la ligne A ou	de la ligne B; ins	crivez	•
ce montant à la lig		de la ligne A ou	de la ligne B; ins	crivez <u>——</u>	\$
ce montant à la lig	ne 4 du tableau A				
ce montant à la lig	ne 4 du tableau A	et le 31 décembre			
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le * • entre 199	ne 4 du tableau A er septembre 1989 7 et 2000, inscrivez	et le 31 décembre 8,33 \$	1996 et entre 200°		
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible	es pour les voi	et le 31 décembre 8,33 \$	1996 et entre 200°) \$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le r • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voit l'exercice 2006	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris	1996 et entre 200°	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'é	es pour les voi exercice 2006	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris	1996 et entre 200°	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo	es pour les void exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerci	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris	1996 et entre 200° sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le 7 • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible potal des frais de location engagés au cours de potal des paiements de location déduits avant l'e combre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant	es pour les voir l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerci	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris	sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le 7 • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible potal des frais de location engagés au cours de potal des paiements de location déduits avant l'e combre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant	es pour les voir l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerci	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris	sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le r • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant e montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294]	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voit l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris 	sme	1 et 2006, inscrivez 10	2
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le r • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant e montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294]	ne 4 du tableau A er septembre 1989 7 et 2000, inscrivez es pour les voir l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris 	sme	1 et 2006, inscrivez 10	2
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le 2 • entre 198 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant e montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294] \$ × 85 % =	re 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voi d'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris 	sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le 2 • entre 198 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant e montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294] \$ × 85 % =	re 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voi d'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris 	sme	1 et 2006, inscrivez 10	2
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le r • entre 198 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant	ne 4 du tableau A er septembre 1989 7 et 2000, inscrivez es pour les voi l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$ * + (TPS et TVI) ne 3]	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar c, ou TVH, sur 3	sme	1 et 2006, inscrivez 10	3 2 5
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le rentre 199 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'est ombre total de jours où les véhicules ont été locative de détail suggéré par le fabricant	ne 4 du tableau A er septembre 1989 7 et 2000, inscrivez es pour les voi l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$ * + (TPS et TVI) ne 3]	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar c, ou TVH, sur 3	sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le r • entre 199 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voir l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$ * + (TPS et TVI) ne 3] s) × ligne 1]	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar c, ou TVH, sur 3	sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le rentre 198 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voir l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$ * + (TPS et TVI) ne 3] ontant le moins e	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar c, ou TVH, sur 3	sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le rentre 198 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'é ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voir l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$ * + (TPS et TVI) ne 3] ontant le moins e	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar c, ou TVH, sur 3	sme	1 et 2006, inscrivez 10	5
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le rentre 198 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'é ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant e montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294 \$ × 85 % = \$ 800 \$ * + TPS et TVP, ou TVH, sur 800 \$) × lig 30 30 000 \$ * + TPS et TVP, ou TVH, sur 30 000 \$ ligne 5 rais de location admissibles : Inscrivez le mescrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voi l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$\$ * + (TPS et TVI) ne 3] \[\] ontant le moins exercises)	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar - , ou TVH, sur 3 - ligne 2	1996 et entre 200° sme nt 35 294 \$)]	1 et 2006, inscrivez 10	5
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le rentre 198 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant	re 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voir l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$\frac{1}{2} \text{ * + (TPS et TVI)} contant le moins exercises -dessus) er janvier 2001, fai	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar - , ou TVH, sur 3 - ligne 2	sme State of the	1 et 2006, inscrivez 10)\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le rentre 198 Tableau C – Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voit l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$ * + (TPS et TVI che 3] che 3] che and a service and a	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris	sme SS 294 \$)] e 6 ou de la ligner nents suivants au 1998 et	1 et 2006, inscrivez 10)\$\$
ce montant à la lig Pour les voitures de tourisme achetées : • entre le rentre 1995 Tableau C – Frais de location admissible potal des frais de location engagés au cours de potal des paiements de location déduits avant l'est combre total de jours où les véhicules ont été locrix de détail suggéré par le fabricant	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voit l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$ * + (TPS et TVI ne 3] ontant le moins exercice) Après 1990 mais avant 1997	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar c, ou TVH, sur 3 — ligne 2 delevé de la ligne tes les changem	1996 et entre 200° sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$
rais de location admissible \$\text{S} \text{ entre le 2} \text{ entre 195} Tableau C - Frais de location admissible otal des frais de location engagés au cours de otal des paiements de location déduits avant l'e ombre total de jours où les véhicules ont été lo rix de détail suggéré par le fabricant e montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294 \$\times 85 \% = \text{ 85 \% = \text{ 85 \% = \text{ 800 \\$ * + TPS et TVP, ou TVH, sur 800 \\$) \times ligne 5} rais de location admissibles : Inscrivez le m enscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci Si le contrat de location a été conclu avant le 1 • ligne 5, remplacez 35 294 \\$ par	re 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voit l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc es * + (TPS et TVI ne 3] ontant le moins exercises Après 1990 mais avant 1997 28 235 \$	et le 31 décembre 8,33 \$ cures de touris cice 2006 et avar — ligne 2 clevé de la ligne tes les changem 1997 29 412 \$	1996 et entre 2000 sme 1998 \$\frac{1}{2}\$ 1998 et 1998 et 1999 30 588 \$	1 et 2006, inscrivez 10	5
rais de location admissible Section Pour les voitures de tourisme achetées Pour les voitures de tourisme achetées Pour les ventre 1997 Tableau C - Frais de location admissible Sotal des frais de location engagés au cours de total des paiements de location déduits avant l'este	ne 4 du tableau A er septembre 1989 77 et 2000, inscrivez es pour les voit l'exercice 2006 exercice 2006 ués durant l'exerc \$ * + (TPS et TVI ne 3] ontant le moins exercice) Après 1990 mais avant 1997	et le 31 décembre 8,33 \$ tures de touris ce 2006 et avar c, ou TVH, sur 3 — ligne 2 delevé de la ligne tes les changem	1996 et entre 200° sme	1 et 2006, inscrivez 10)\$\$

Imprimé au Canada